

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

---

Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal : 35

### SEANCE ORDINAIRE DU 10 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 10 décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Neuilly-Plaisance s'est réuni en assemblée, sous la présidence de Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire de Neuilly-Plaisance, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 04 décembre 2025, conformément à la procédure prévue par l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. BERTHIER, Mme MAZDOUR, M. VALLEE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, Mme PONZIO-REFATTI, M. MARTINACHE, Mme FAGIANI, Mme CHOULET, M. TOURE, M. GIBERT, Mme DIAS, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, M. TAGLANG, Mme ALI, Mme YILMAZ, M. RIGAULT, M. PEREIRA, Mme BRECHU, M. PELISSIER, Mme SUCHOD, M. FREMIN, M. SAUNIER.

#### **ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

M. PIAT donne pouvoir à M. PEREIRA  
M. BENAÏCHE donne pouvoir à M. MARTINACHE  
Mme FUENTES donne pouvoir à Mme BOILEAU  
Mme PONCHARD donne pouvoir à Mme YILMAZ  
M. LECHUGA donne pouvoir à M. BUTIN  
M. ASSAS donne pouvoir à Mme HENNECHART  
Mme REYNAUD donne pouvoir à Mme SUCHOD.

#### **ÉTAIENT ABSENTES :**

Mme GRIMAUD, Mme JARY.

#### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme BOILEAU.

---

### **N°2025.12.83 – Suppression de postes et mise à jour du tableau des effectifs.**

Sur présentation de Madame Rahima MAZDOUR, Maire-Adjoint Déléguée aux Ressources Humaines, au Commerce, à l'Artisanat,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L.313-1,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant que les mouvements de personnel liés aux recrutements et aux mutations conduisent à opérer des suppressions de poste au sein du tableau des effectifs de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Considérant qu'à l'issue des inscriptions à l'École de Musique pour la saison 2025/2026, il s'avère nécessaire d'ajuster les heures de cours afin de satisfaire la majorité des demandes des Nocéens,

Considérant que, pour faire suite aux créations du point précédent à l'ordre du jour du Conseil Municipal, il est proposé de supprimer les postes ainsi libérés,

Considérant que suite au départ à la retraite d'une bibliothécaire section adulte, occupant un poste d'Adjoint Territorial du Patrimoine Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, remplacée par un agent contractuel d'un grade inférieur, il convient de supprimer ce poste,

Considérant que suite au départ de l'ancien responsable du service voirie, occupant un poste de Technicien Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, remplacé par un agent d'un grade supérieur, il convient de supprimer ce poste,

Considérant que les membres du Comité Social Territorial ont donné un avis favorable à ces suppressions lors de la séance du 20 novembre 2025,

Considérant l'avis majoritairement favorable de la commission des Ressources Humaines, du Commerce et de l'Artisanat en date du 08 décembre 2025,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
PAR 29 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS**

**ARTICLE UNIQUE : SUPPRIME** de l'état du personnel annexé au Budget Primitif les postes suivants :

**Filière culturelle**

- 1 poste d'Adjoint Territorial du Patrimoine Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- 1 poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique à temps incomplet dont la quotité de temps était de 2 heures et 50 minutes hebdomadaire,
- 1 poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique à temps incomplet dont la quotité de temps était de 3 heures hebdomadaire,
- 1 poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique à temps incomplet dont la quotité de temps était de 3 heures et 30 minutes hebdomadaire,
- 1 poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique à temps incomplet dont la quotité de temps était de 4 heures et 45 minutes hebdomadaire,
- 1 poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique à temps incomplet dont la quotité de temps était de 5 heures hebdomadaire,
- 1 poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique à temps incomplet dont la quotité de temps était de 8 heures hebdomadaire,
- 1 poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique à temps incomplet dont la quotité de temps était de 10 heures hebdomadaire,

- 1 poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet dont la quotité de temps était de 6 heures et 30 minutes hebdomadaire,
- 1 poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps incomplet dont la quotité de temps était de 3 heures hebdomadaire.

**Filière technique**

- 1 poste de Technicien Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

**Christian DEMUYNCK**  
Maire



**Vanessa BOILEAU**  
Secrétaire

